

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le débat est ajourné.)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 6 heures, en vertu des dispositions de l'article 46 du Règlement, la Chambre s'ajourne à 8 heures ce soir. Je quitte donc maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES EFFETS DE LA GRÈVE DES DÉBARDEURS SUR LES APPROVISIONNEMENTS EN GRAINS DE PROVENDE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), ayant reçu l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, la grève des débardeurs dans les ports de Québec, Trois-Rivières et Montréal empêche les meuniers de s'approvisionner en grains de provende normalement en vue de satisfaire aux besoins en alimentation des animaux, et cela a pour effet de mettre en danger la vie de milliers d'animaux.

En conséquence, la motion est la suivante:

M. Lambert (Bellechasse), appuyé par M. La Salle (Joliette), propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Madame le président, je dois d'abord...

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): J'invoque le Règlement, madame le président.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je m'excuse auprès de l'honorable député de Bellechasse. L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) invoque le Règlement.

M. Ethier: Madame le président, j'aimerais signaler que sur une question aussi importante, il n'y avait qu'un créditiste pour entamer le débat.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette, l'honorable député sait que cela ne constitue pas un rappel au Règlement.

L'honorable député de Bellechasse a la parole.

M. Lambert (Bellechasse): Madame le président, je dois d'abord remercier mes honorables collègues...

[Traduction]

M. Fraser: J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Même si le parti libéral compte plus de députés du Québec

Grève des débardeurs

que le parti créditiste, c'est un député créditiste qui a proposé la motion ce soir.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Encore une fois, il s'agit là d'un débat.

M. Lefebvre: J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Je rappelle au député que la question n'intéresse pas seulement le Québec. C'est une question d'intérêt national, peu importe d'où l'on vient.

M. Fraser: Madame l'Orateur...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Le député pourra faire valoir ses arguments quand ce sera son tour de prendre la parole.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Madame le président, je voudrais tout d'abord dire, en réponse au rappel au Règlement de mon collègue ministériel, que je suis bien désolé de constater que, devant une situation aussi grave, on s'amuse à faire des rappels au Règlement simplement pour le plaisir de la chose.

Une voix: C'est de la «politicaillerie» sale!

M. Lambert (Bellechasse): Si on signalait l'absence de certains députés chaque fois qu'ils ne sont pas à leur siège, je pense qu'on aurait du plaisir à le faire.

Une voix: On peut commencer le jeu, si vous voulez.

M. Lambert (Bellechasse): A tout événement, la séance devait commencer à 8 heures. J'étais présent, et j'ai constaté, que beaucoup de députés étaient disposés à appuyer ma motion, et je les en remercie de tout cœur, notamment le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député de Joliette (M. La Salle). Ceci démontre que, du côté de l'opposition au moins, il y a cette unanimité de vouloir étudier un sujet d'une extrême gravité et d'aider le gouvernement à trouver des solutions pour tâcher de corriger une situation avant qu'elle ne se détériore davantage.

● (2010)

Je dois d'abord remercier la présidence d'avoir accepté ma motion qui permet la tenue d'un débat d'urgence sur un problème d'une très grande gravité, ce qui me permettra, je l'espère, d'aller au fond des choses et de trouver des solutions plus rapidement. Je remercie également mes collègues de la Chambre qui ont bien voulu accepter la décision de l'Orateur. Même si c'est une soirée du hockey ce soir, le sport national des Canadiens, on a compris qu'on devait discuter avant tout des problèmes du Canada et s'amuser ensuite. Alors, je leur en sais gré et les en remercie beaucoup. Donc, le Parlement, même un mercredi soir, est à l'action, et j'espère que ce sera apprécié des Canadiens.

J'avais présenté une motion de même nature le 9 avril, et la présidence avait jugé de ne pas l'accepter, mais tout en m'invitant à surveiller les développements relatifs à la situation. Si celle-ci devenait plus grave, il me serait peut-être possible de soulever à nouveau la question. Comme la situation s'est en fait aggravée, j'ai cru de mon devoir de le faire aujourd'hui. Je suis heureux qu'un député d'un autre parti d'opposition, notamment le député de Joliette, ait eu lui aussi la bonne idée que la Chambre soit saisie de cette question. Cela démontre une fois de plus que ce Parlement, qui est l'autorité suprême dans notre pays, se doit de prendre ses responsabilités face à des situations qui ébranlent sérieusement notre économie